



# [ conseil municipal #58 ]

Mercredi 10 juin 2009

«*Tout Anglet sur le Net, mois après mois*»

-0-

PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

M. MONDORGE, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, Mme BORDA, M. CAZAUX, Mmes GETTEN PORCHÉ, MAURY, M. MARTI, Mme HADIDI, Adjointes

MM. PAUL-DEJEAN, ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, MM. DEFRANCE, GARRIVET, Mme LAPOYADE DESCHAMPS, M. CÉLAN, Mme ONDARTS, M. LIÉNARD, Mme PEIGNEGUY, Mlle PEREIRA, M. DASSIÉ, Mlle RIVIERE, Mme KEH, MM. CARRICANO, ITHURBIDE, VEUNAC, CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

Mme DESTRUHAUT qui a donné procuration à M. LIENARD (à compter de la question n° 26)

Mme HERVELIN qui a donné procuration à Mme PEIGNEGUY

M. OLIVE Cédric qui a donné procuration à Mme HADIDI

Mme DARRASSE qui a donné procuration à M. OLIVE Claude

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme KEH



## 1 - 3<sup>e</sup> BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN - DEMANDE DE SUBVENTION

(Rapporteur : Mme BORDA)

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les aides financières des partenaires potentiels pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> Biennale d'Art Contemporain.

VOTE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

## 1BIS - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Plusieurs manifestations et animations nouvelles qui n'avaient pas été provisionnées lors du vote du budget primitif 2009 nécessitent l'inscription d'un crédit budgétaire nouveau.

Ces dépenses nouvelles seront financées principalement par une plus-value sur la dotation nationale de péréquation qui est perçue par la Commune d'Anglet.

VOTE :

. 30 : POUR

. 9 : ABSTENTIONS (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE – DAVID, M. BLEUZE)

ADOPTE

-----

**2 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2008 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME**

(Rapporteur : Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Le Comité de Direction de l'Office Municipal de Tourisme a arrêté le compte financier 2008. Le résultat global de clôture tel qu'il a été présenté fait apparaître un excédent de 153 986,50 €.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**3 - ACTUALISATION DES TARIFS DE CREATION DE DEPRESSION DE TROTTOIRS**

(Rapporteur : M. CELAN)

Il est décidé d'actualiser, à compter du 1<sup>er</sup> Août 2009, les tarifs applicables à la confection de dépressions de trottoirs. L'actualisation est de l'ordre de 1,80 %.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**4 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE CHAPITEAUX**

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Il est décidé d'actualiser de 1,80 %, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2010, les tarifs de location de chapiteaux.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**5 - ACTUALISATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Il est décidé d'actualiser les redevances applicables à divers types d'occupation du domaine public communal avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> Juillet 2009. L'évolution moyenne est de 1,80 %.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**6 - RENOUELEMENT DU PARC PHOTOCOPIEURS - OUVERTURE D'UNE CONSULTATION**

(Rapporteur : M. DEFRANCE)

Le contrat de location et de maintenance du parc de photocopieurs utilisé par la commune vient à échéance en novembre 2009. Il est envisagé de mettre en place un nouveau contrat pour une durée de 5 ans.

A cette fin, Monsieur le Maire est autorisé à lancer une consultation par voie d'appel d'offres et à signer les marchés à intervenir.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

### **7 - AVANCE SUR SUBVENTION - ASSOCIATION "LES GENETS D'ANGLET FOOTBALL"**

(Rapporteur : M. CAZAUX)

L'association Les Genêts d'Anglet Football a saisi la Municipalité sur sa situation financière difficile à la fin de la saison sportive 2008/2009. En effet, si les charges restent maîtrisées par rapport au budget prévisionnel qui avait été établi en début de saison, plusieurs partenaires privés ont fait défaut cette année, entraînant un important recul des recettes. Afin de soutenir ce club qui traverse une situation conjoncturelle difficile liée au contexte économique, il est décidé d'accorder une avance sur subvention à l'association LES GENETS D'ANGLET FOOTBALL d'un montant de 20 000 €.

#### **VOTE :**

- . 37 : POUR
- . 1 : CONTRE ( M. CHASSERIAUD)
- . 1 : ABSTENTION ( M. BLEUZE)

#### **ADOPTE**

-----

### **8 - AVANCE SUR SUBVENTION - ASSOCIATION "ANGLET ROLLER HOCKEY COTE BASQUE"**

(Rapporteur : M. CAZAUX)

L'association Anglet Roller Hockey Côte Basque a fait part à la Municipalité de difficultés financières importantes. Cette situation difficile résulte principalement des coûts importants des déplacements supportés par ce club qui évolue à haut niveau.

Il est décidé d'accorder une avance exceptionnelle à l'association ANGLET ROLLER HOCKEY COTE BASQUE d'un montant de 15 000 €.

#### **VOTE :**

- . 37 : POUR
- . 1 : CONTRE ( M. CHASSERIAUD)
- . 1 : ABSTENTION ( M. BLEUZE)

#### **ADOPTE**

-----

### **9 - ANIMATIONS ESTIVALES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME**

(Rapporteur : Mme BORDA)

La Ville d'ANGLET a confié l'organisation de la Fête de la Musique à l'Office Municipal de Tourisme. Par ailleurs, l'Office assure les animations musicales chaque mercredi pendant la saison estivale.

En contrepartie de ces prestations, il est décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 41 100 € à l'Office Municipal de Tourisme d'Anglet.

#### **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**10 - SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

(Rapporteur : M. LAGARESTÉ)

Le Secours Populaire Français doit faire l'acquisition d'un véhicule réfrigéré afin de transporter les denrées alimentaires destinées aux centres de distribution.

Il est décidé d'accorder une aide financière de 3 500 € au Secours Populaire Français.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**11 - DENOMINATION "ESPACE DE L'OCEAN"**

(Rapporteur : Mme DESTRUHAUT)

Sur proposition de la Commission Administrative Générale, la Salle des Congrès sera désormais dénommée « ESPACE DE L'OCEAN ».

**VOTE :**

. 38 : POUR

. 1 : ABSTENTION ( M. ITHURBIDE)

**ADOPTE**

-----

**12 - CONVENTION DE RECHERCHE DE LOGEMENT PACT - AGENCE SIRES**

(Rapporteur : Mme PEIGNEGUY)

Le PACT du Pays Basque dispose d'une agence immobilière sociale dont la fonction est de rechercher et remettre sur le marché des logements à loyer accessible. Pour la Commune d'ANGLET, le SIRES estime qu'il est possible de « capter » environ 13 logements par an, du T1 jusqu'au F4. Le coût de la mission qui comprend la coordination et la prestation, ainsi que la communication sur ce dispositif, est estimé à 23 000 € HT.

Tous les efforts devant être engagés pour faciliter l'accèsion à la location, il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prospection avec le PACT.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**13 - MODIFICATION N° 4 DU P.L.U. - AVIS APRES ENQUETE PUBLIQUE**

(Rapporteur : M. VOISIN)

Un avis favorable est émis sur la modification n° 4 du PLU que la Communauté d'Agglomération est désormais invitée à approuver.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**14 - AMENAGEMENT DE LA PLAINE DU MAHARIN - MARCHES DE DEFINITION**

(Rapporteur : M. DASSIE)

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Plaine du Maharin, il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres, en vue de la réalisation d'une étude de définition, qui permettra non seulement d'explorer différentes possibilités d'aménagement urbain du site, d'élaborer un schéma d'aménagement détaillé, mais également de déterminer les conditions financières et techniques de réalisation des aménagements envisagés, ainsi que leurs échéances de mise en œuvre. Les équipes retenues pour la réalisation des esquisses (3 équipes au maximum) percevront chacune une indemnité de 40 000 €.

**VOTE :**

. 30 : POUR

. 9 : ABSTENTIONS (MM. ITHURBIDE , VEUNAC , Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE – DAVID, M. BLEUZE)

**ADOPTE**

-----

**15 - RUE DE L'UNION - AMENAGEMENT DE SECURITE**

(Rapporteur : M. CELAN)

Il est décidé d'adopter l'avant projet dressé par le cabinet EGIS AMENAGEMENT qui comprend la réduction de la voie en privilégiant un sens de circulation et un cheminement piéton, l'éclairage public et le revêtement de chaussée.

Monsieur le Maire est par ailleurs autorisé à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues dans le cadre d'une procédure adaptée.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**16 - ALLEE DES LUCIOLES - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC**

(Rapporteur : M. DEFRANCE)

Monsieur le Maire est autorisé à initier l'enquête publique réglementaire préalable au classement de l'Allée des Lucioles dans le domaine public.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**17 - QUARTIER DE MONTBRUN - 2<sup>E</sup> TRANCHE - ENFOUISSEMENT ET RENOVATION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC**

(Rapporteur : M. CELAN)

Il est décidé d'autoriser la réalisation de travaux visant à renforcer l'éclairage public le long de l'Avenue de Montbrun (montant des travaux : 8 280,58 € TTC).

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**18 - QUARTIER DE MONTBRUN - 2<sup>E</sup> TRANCHE - ENFOUISSEMENT DU RESEAU E.D.F. BASSE TENSION**

(Rapporteur : M. CELAN)

Il est décidé d'autoriser la réalisation de travaux d'enfouissement et rénovation du réseau ERDF basse tension du quartier de Montbrun (montant des travaux : 25 893,26 € TTC).

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**19 - QUARTIER DE MONTBRUN - 2<sup>E</sup> TRANCHE - ENFOUISSEMENT DU RESEAU FRANCE TELECOM**

(Rapporteur : M. CELAN)

Il est décidé d'autoriser la réalisation de travaux d'enfouissement du réseau France Telecom du quartier de Montbrun (montant des travaux : 12 883,13 € TTC).

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**20 - PROJET IMMOBILIER PROMENADE DE LA BARRE - PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX**

(Rapporteur : Mme LALANNE)

La Congrégation des Servantes de Marie, propriétaire du terrain sur lequel un permis de construire a été déposé pour la reconstruction du foyer de vie François de Paul, devra verser au titre de la PVR une somme de 9 411 € HT, ce qui permettra le renforcement du réseau électrique.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**21 - PROJET IMMOBILIER ROUTE DE CAMBO - PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX**

(Rapporteur : M. VOISIN)

La SARL SODETIM, bénéficiaire du permis « Les Terrasses de Loretcoa » devra verser au titre de la PVR une somme de 61 278,35 € HT, ce qui permettra de renforcer le réseau d'eau potable et de l'adduction électrique.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**22 - REMEMBREMENT DE LA FORET DU PIGNADA - REGIME FORESTIER**

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Suite au remembrement de la forêt du Pignada intervenu en 2006, il est décidé d'appliquer le régime forestier aux nouvelles surfaces de la forêt communale (d'une contenance de 55 ha 30 a 48 ca).

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**23 - FORET DU PIGNADA - SIGNALETIQUE**

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Il est décidé d'adopter l'avant projet de refonte de la signalétique de la Forêt du Pignada, de confier la maîtrise d'œuvre de cette opération à l'ONF et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue dans le cadre d'une procédure adaptée.

**VOTE :**

- . 38 : POUR
- . 1 : ABSTENTION ( M. ITHURBIDE)

**ADOPTE**

-----

**24 - SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN - MODIFICATION DES STATUTS**

(Rapporteur : M. ROUX)

Il est décidé d'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz, suite au changement de siège social du Syndicat désormais situé 84, avenue de la Légion Tchèque à Bayonne.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**25 - DOMAINE DE BAROJA - REFECTION COUVERTURES**

(Rapporteur : Mme BORDA)

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché de travaux de rénovation des toitures de la Villa de Baroja et des Ecuries de Baroja avec la Société ZINC ADOUR pour un montant global de 221 992,91 € TTC.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**26 - ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY - EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

(Rapporteur : Mme MAURY)

Il est décidé de lancer des travaux d'extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire Jules Ferry (20 places complémentaires) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues après consultation.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**27 - ENVIRONNEMENT - PREVENTION ET PROTECTION DE LA FORET DU PIGNADA**

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Grâce à l'affectation d'un troisième cavalier vert, les rotations assurées en forêt pour la protection de cet environnement seront systématiquement composées de deux cavaliers durant la saison estivale 2009.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter du Conseil Général une subvention au titre de cette opération.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**28 - EMPLOIS SAISONNIERS**

(Rapporteur : M. PAUL-DEJEAN)

La création d'environ 300 emplois saisonniers est approuvée afin d'assurer des missions diverses durant l'été (surveillance et entretien des plages, gardiennage, animation...).

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**29 - TABLEAU DES EMPLOIS - MODIFICATIONS**

(Rapporteur : M. PAUL-DEJEAN)

Afin de faire évoluer la situation statutaire de certains agents municipaux, le tableau des emplois communaux est modifié.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

ANGLET, le 11 JUIN 2009.

LE MAIRE.-